

-----

Etaient présents : Jacques DUVIVIER, Olivier ARNOLD à partir de 19h05, Ludovic HARDOUIN, Yvon GUEGAN, Amaury de LOUVENCOURT, Vincent BONIGAL, Christian RICOU à partir de 19h15, Céline CEFBER-MANDARD à partir de 19h20 et Monique ALLAB.

Etait absent avec pouvoir: Philippe CAUBEL avec pouvoir à M le Maire, Jacques DUVIVIER.

M Yvon GUEGAN a été nommé secrétaire de séance

▪ 2016-001 : Approbation du Procès Verbal du Conseil Municipal du 27 Novembre 2015

Lecture faite et sans observations à l'issue de l'envoi du dit Procès Verbal aux membres du Conseil Municipal, le Procès Verbal du 27 Novembre 2015 est approuvé à l'unanimité des présents, à savoir : 0 voix Contre, 0 abstention, et 7 voix Pour.

- 2016-002 : Décisions de M le Maire en vertu de sa délégation de pouvoir- articles L 2122-22 et L.2122-23 du CGCT depuis le 27/11/2015.

- Accord du bon de commande chez **FACILE DECO FETES** pour l'achat des décorations de table pour la cérémonie des vœux du 30.01 d'un montant TTC de 89.95 € imputé au compte de fonctionnement 6232.
- Accord du bon de commande chez **CUVIER JAVELIER** pour l'achat d'une bouteille de propane pour la cantine d'un montant TTC de 85.00 € imputé au compte de fonctionnement 60621.
- Accord du bon de commande chez **CARREFOUR MARKET** pour l'achat d'une bouilloire pour la salle socioculturelle d'un montant TTC de 34.90 € imputé au compte de fonctionnement 60632.
- Acceptation du devis **CHOINIÈRE** pour l'installation de prises de courants sur les commerces pour les décors de Noël d'un montant TTC de 1198.60 € imputé au compte d'investissement 21534.
- Acceptation du devis **CHOINIÈRE** pour l'installation d'une ligne réseau informatique entre les 2 classes d'un montant TTC de 848.00 € imputé au compte d'investissement 21534.
- Acceptation de l'Avenant 1 sur lot 11 **CHOINIÈRE** pour le ratio d'une moins value sur le plancher chauffant étage et d'une plus value pour chauffage à panneaux rayonnants et sèches serviettes dans les salles de bains PHASE I St Vincent d'un montant TTC de 1565.58 € imputé au compte d'investissement 2313 opération 151.
- Acceptation de l'Avenant 1 sur lot 13 **VERNAT TP** pour extension des réseaux en prévision des futurs travaux PHASE II St Vincent d'un montant TTC de 13 632.12 € imputé au compte d'investissement 2313 opération 151.
- Acceptation de l'Avenant 1 sur lot 3 **MAZIÈRES** pour renforcement de charpente au niveau des cheminés PHASE I St Vincent d'un montant TTC de 1 614.06 € imputé au compte d'investissement 2313 opération 151.
- Acceptation de l'Avenant 2 sur lot 3 **MAZIÈRES** pour appui zinc sur logement 1D PHASE I St Vincent d'un montant TTC de 522.00 € imputé au compte d'investissement 2313 opération 151.
- Accord du bon de commande chez **BENARD CARBURANT** pour l'attribution d'un bon carburant à M Michel NALET piégeur d'un montant TTC de 50.00 € imputé au compte de fonctionnement 60622.

- Acceptation du devis **SAFER CENTRE** pour l'étude d'appréhension des biens vacants et sans Maître PHASE I d'un montant TTC de 1 921.20 € OPTION 1 et 2 comprises imputé au compte d'investissement 2031.
- Acceptation du devis **SEGILOG** pour le renouvellement du contrat triennal pour le logiciel informatique mairie d'un montant TTC de 2 472.00 € imputé au compte d'investissement 2051 pour 2224.80 € et au compte de fonctionnement 6156 pour 247.20 €.
- Accord du bon de commande chez **BOLLORE ENERGIE** pour 523.20 € de fioul au 2 rue Rabelais imputé au compte de fonctionnement 60621 et 1047.48 € de gasoil pour le car scolaire imputé au compte de fonctionnement 60622.
- Acceptation du devis **MENUISERIE DUBOIS** pour la restauration des stalles en bois de l'église d'un montant TTC de 2 666.69 € imputé au compte de fonctionnement 615221.
- Acceptation du devis **LA RONCE et L'OSIER** pour l'atelier vannerie de juin 2016 d'un montant TTC de 566 € imputé au compte de fonctionnement 6042.
- Acceptation du devis **PMB SERVICES** pour le renouvellement du contrat d'hébergement 2016 du logiciel bibliothèque d'un montant TTC de 566 € imputé au compte de fonctionnement 6156.
- Acceptation du devis **ERDF** pour le changement du compteur jaune de la salle socioculturelle en compteur bleu d'un montant TTC de 466.56 € imputé au compte d'investissement 2315.
- Acceptation du devis **DIABOLUS IN MUSICA** pour le concert du 12 mars prochain en l'église St Martin de Céré d'un montant TTC de 3 145.00 € imputé au compte de fonctionnement 62325.
- Acceptation du devis **COMAT et VALCO** pour l'achat d'un abri bus pour les 5 cèdres d'un montant TTC de 1781.99 € imputé au compte d'investissement 2138.
- Acceptation du devis **CHOINIÈRE** pour l'achat de supports et rideaux de douche pour les 5 logements St Vincent non prévu dans l'opération d'un montant TTC de 966 € imputé au compte d'investissement 2315.
- Acceptation du devis **CHOINIÈRE** pour la réalisation d'une alimentation eau chaude à l'agence postale d'un montant TTC de 1722.00 € imputé au compte d'investissement 2313.
- Renouvellement de l'abonnement à **La vie communale** pour 2016 d'un montant TTC de 99.40 € imputé au compte de fonctionnement 6182.

▪ **2016-003 : Dispositions financières portant sur engagements de dépenses 2016**  
**en**  
**Investissement avant le vote du budget primitif 2016 (art.L 1612-1 du CGCT)**

**Le Conseil Municipal,**

**VU** l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales encadrant les opérations qui peuvent être effectuées avant le vote du budget pour permettre le fonctionnement des services communaux,

**VU** la circulaire préfectorale en date du 16 décembre 2015,

**CONSIDERANT** que le budget primitif 2016 de la commune de Céré-la-Ronde sera voté au plus tard le 15 avril 2016,

**CONSIDERANT** que certaines opérations d'investissement doivent être engagées au cours du 1er trimestre de l'année 2016 pour être menées à leur terme dans les délais requis, donc avant le vote du budget primitif 2016,

**CONSIDERANT** qu'afin d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater certaines dépenses, il est proposé d'appliquer les dispositions de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et sur sa proposition,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater avant le vote du budget primitif 2016 :

- Les dépenses d'investissement dans la limite des 25% autorisés et dont le détail se présente comme suit :

**AFFECTATION ET MONTANT DES CREDITS  
POUVANT ETRE ENGAGES ET MANDATES  
AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016**

Chapitre – Article -Libellé nature	Crédits ouverts en 2015 (BP+DM)	Montant autorisé avant le vote du BP 2016
<b>20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>32 322.61 €</b>	<b>8 080.65 €</b>
202- Frais liés à des documents d'urbanisme...	19 000.00 €	4 750.00 €
2031- Frais d'études	9 822.61 €	2 455.65 €
2033- Frais d'insertion	500.00 €	125.00 €
2051- Concessions et droits similaires	3 000.00 €	750.00 €
<b>21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>161 800.73 €</b>	<b>40 450.18 €</b>
2111- Terrains nus	1 000.00 €	250.00 €
2135- Installations générales, agencements, aménagements des constructions	26 000.00 €	6 500.00 €
2138- Autres constructions	1 000.00 €	250.00 €
2152- Installations de voirie	3 875.00 €	968.75 €
21533- Réseaux câblés	6 200.00 €	1 550.00 €
21534- Réseaux d'électrification	1 650.00 €	412.50 €
21538- Autres réseaux	4 150.00 €	1 037.50 €
21578- Autre matériel et outillage de voirie	6 000.00 €	1 500.00 €
2158- Autres installations, matériel et outillage techniques	55 000.00 €	13 750.00 €
2182- Matériel de transport	3 000.00 €	750.00 €
2183- Matériel de bureau et informatique	10 000.00 €	2 500.00 €
2184- Mobilier	18 925.73 €	4 731.43 €
2188- Autres immobilisations corporelles	25 000.00 €	6 250.00 €
<b>23 - IMMOBILISATIONS EN COURS</b>	<b>12 625.00 €</b>	<b>3 156.25 €</b>
2315- Installations, matériel et outillage techniques	12 625.00 €	3 156.25 €
<b>TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>	<b>206 748.34 €</b>	<b>51 687.08 €</b>

OPERATION N° 142 GARAGE ATELIER	29 000.00 €	7 250.00 €
OPERATION N° 149 MISE AUX NORMES COMMERCES	16 153.00 €	4 038.00 €
OPERATION N° 151 AMENAGEMENT ESPACE ST VINCENT – PHASE 1	644 044.00 €	161 011.00 €
OPERATION N° 152 AMENAGEMENT AIRE CAMPING CAR	187 000.00 €	46 750.00 €
OPERATION N° 153 PLAN D'ACCESSIBILITÉ	134 300.00 €	33 575.00 €
OPERATION N° 155 MISE AUX NORMES RESEAU ECLAIRAGE	13 000.00 €	3 250.00 €
OPERATION N° 162 ACQUISITION 2 IMPASSE DE LA FORGE	166 000.00 €	41 500.00 €
OPERATION N° 163 AMENAGEMENT CLUB HOUSE	159 000.00 €	39 750.00 €
OPERATION N° 164 VIABILISATION ST VINCENT – PHASE 2	82 000.00 €	20 500.00 €
OPERATION N° 166 AMENAGEMENT ESPACE ST	75 000.00 €	18 750.00 €

VINCENT – PHASE 2		
<b>TOTAL OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>1 505 497.00 €</b>	<b>376 374.00 €</b>

- **2016-004 : Répartition des sièges entre les communes membres de la communauté de communes de Bléré Val de Cher en vertu de l'article L5211-6-2 du Code Général des Collectivités Territoriales - Validation d'un Accord local**

Monsieur le Maire présente :

En 2013, en raison de la Loi « Réforme des Collectivités Territoriales » de 2010, les conseils communautaires avaient fait l'objet d'une répartition des sièges entre les communes, dans le respect de la démographie des communes.

La loi autorisait l'existence d'accords locaux pour permettre de modifier la répartition entre les communes, à condition de respecter la démographie (une commune moins peuplée ne pouvait pas disposer d'un nombre de sièges supérieur à une commune plus peuplée).

Notre communauté de communes avait opté pour une répartition dans le respect des critères de la loi, en optant pour une répartition de 43 sièges, avec une représentation minimale de 2 élus par commune. Les conseils municipaux avaient délibéré sur ce point qui avait fait l'objet d'un arrêté de Monsieur le Préfet d'Indre et Loire, avant les élections générales de mars 2014.

Le 20 juin 2014, le conseil constitutionnel, saisi d'une question prioritaire de constitutionnalité par le juge administratif lors d'un recours formé par la commune de Salbris, a censuré la Loi de 2010 sur ce point.

Néanmoins, les juges du conseil constitutionnel ont indiqué que leur décision s'appliquerait à compter du 23 juin 2014. Ils ont précisé que les accords locaux devraient être revus obligatoirement dans les 2 mois à compter du fait générateur dans les cas suivants :

- Modification de périmètre d'une communauté de communes (fusion, extension, etc.)
- Modification de périmètre d'une commune
- Annulation partielle ou totale d'une élection municipale
- Elections complémentaires d'un conseil municipal

Ce dernier cas s'applique à la commune de Chenonceaux. En effet, plusieurs élus de la commune ont démissionné entraînant des élections complémentaires qui se dérouleront fin janvier 2016.

Ainsi, le bureau et les maires doivent proposer aux conseils municipaux des communes membres une nouvelle répartition des sièges au sein du conseil communautaire, dans le respect de la Loi du 9 mars 2015 ayant entre autre pour objet, de permettre les accords locaux en matière de répartition des sièges entre communes (Article L5211-6-2 du Code Général des Collectivités territoriales).

Cette proposition doit **impérativement être délibérée** par les conseils municipaux des communes membres de la communauté de communes, dans un délai très court, et en tout état de cause avant le 15 janvier 2016, délai de rigueur (et la délibération adressée immédiatement).

L'arrêté de Monsieur le Préfet doit impérativement intervenir avant le 1<sup>er</sup> tour des élections partielles de Chenonceaux.

Madame la Présidente de la Communauté de communes a fait état des différentes hypothèses étudiées avec la Préfecture d'Indre et Loire lors d'une réunion de travail le 2 décembre 2015, et qui répondent aux dispositions de la loi du 9 mars 2015.

Ces hypothèses sont reprises ci-après :

**Différentes hypothèses de répartition des sièges du conseil communautaire de la CCBVC**

	Répartition De droit	Avec Accord	Avec accord local
--	-------------------------	----------------	----------------------

			<b>Commun</b>	<b>Sur + 10 % De sièges</b>	
<b>Commune</b>	<b>Population 2015</b>	<b>Nombre de Sièges Actuels</b>	<b>35 sièges</b>	<b>38 sièges</b>	<b>40 sièges</b>
<b>BLERE</b>	5 250	<b>8</b>	9	9	9
<b>ST MARTIN LE BEAU</b>	3 101	<b>5</b>	5	5	5
<b>ATHEE SUR CHER</b>	2 618	<b>4</b>	4	4	4
<b>LA CROIX EN TOURAINE</b>	2 175	<b>3</b>	3	4	4
<b>CIVRAY DE TOURAINE</b>	1 827	<b>3</b>	3	3	3
<b>FRANCUEIL</b>	1 311	<b>2</b>	2	2	2
<b>LUZILLE</b>	894	<b>2</b>	1	2	2
<b>COURCAY</b>	847	<b>2</b>	1	2	2
<b>CHISSEAUX</b>	630	<b>2</b>	1	1	2
<b>DIERRE</b>	576	<b>2</b>	1	1	2
<b>CERE LA RONDE</b>	454	<b>2</b>	1	1	1
<b>EPEIGNE LES BOIS</b>	436	<b>2</b>	1	1	1
<b>CIGOGNE</b>	373	<b>2</b>	1	1	1
<b>CHENONCEAUX</b>	360	<b>2</b>	1	1	1
<b>SUBLAINES</b>	191	<b>2</b>	1	1	1
<b>TOTAL</b>	<b>21 043</b>	<b>43</b>	<b>35</b>	<b>38</b>	<b>40</b>

Madame COCHIN a indiqué que, pour conserver une représentation maximale des communes membres, elle propose de s'orienter vers un accord local à 40 sièges. Il est précisé que les communes n'ayant plus qu'un siège disposent d'un délégué suppléant qui peut siéger autour de la table du conseil communautaire (qui ne dispose du droit de vote qu'en l'absence du titulaire de sa commune).

Faute d'un accord local, la répartition de droit commun s'appliquera.

Le bureau et les maires, après échanges, proposent aux conseils municipaux d'accepter une répartition des 40 sièges c'est-à-dire vers un accord local de la répartition des sièges d'élus communautaires entre communes membres, et ce dans le respect de la loi du 9 mars 2015.

Ainsi, il est proposé au conseil municipal de délibérer sur la proposition suivante :

**Le conseil municipal,**

**Vu la Loi de Réforme des Collectivités Territoriales du 16 décembre 2010,  
Vu l'Arrêt du conseil constitutionnel en date du 20 juin 2014 relatif aux accords locaux,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L5211-6-2 issu de la Loi du 9 mars 2015,  
Vu les statuts de la Communauté de la Communes de Bléré Val de Cher dont notre commune est membre,**

Constatant la démission d'élus de la Commune de Chenonceaux ayant pour effet l'organisation d'élections municipales complémentaires,  
 Vu la nécessité, en application de l'Arrêt du Conseil Constitutionnel, de revoir la répartition des sièges au sein du conseil communautaires entre les communes membres,  
 Vu la possibilité de déroger à l'application stricte de la loi par l'existence d'un accord local,  
 Vu la réunion du Bureau et des Maires de la communauté de communes réuni le 10 décembre 2015 proposant un accord local à 40 sièges selon la répartition ci avant exprimée (+ 5 suppléants),  
 Après en avoir délibéré, A l'unanimité :

- APPROUVE l'Accord local, dans le respect de la Loi du 9 mars 2015 tendant à la répartition suivante des sièges au sein du conseil communautaire de la communauté de communes de Bléré Val de Cher :

	Titulaires	Suppléants
Bléré	9	-
St Martin le Beau	5	-
Athée sur Cher	4	-
La Croix en Touraine	4	-
Civray de Touraine	3	-
Francueil	2	-
Luzillé	2	-
Courçay	2	-
Chisseaux	2	-
Dierre	2	-
Céré la Ronde	1	1
Epeigné les Bois	1	1
Cigogné	1	1
Chenonceaux	1	1
Sublaines	1	1
	40	5

- DIT que cette délibération sera adressée à Monsieur le Préfet d'Indre et Loire, pour prendre l'arrêté nécessaire,
- CHARGE Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération à Madame la Présidente de la communauté de communes de Bléré Val de Cher
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les éléments relatifs à la présente délibération

▪ **2016-005 : Marché « Aire de Camping-cars » : Désistement Ets lot 2 et choix nouvelle Entreprise**

M le Maire informe que l'Ets ROISNE-ROCHEFORT retenue dans le cadre du lot 2 marché Aire de camping-cars s'est désistée car en postulant pour 3 lots, elle avait effectué une ventilation tarifaire que l'entreprise ne peut conserver pour l'attribution d'un seul lot.

M le Maire propose donc de retenir le 2<sup>ème</sup> de la liste, soit l'Ets Busser/Provost pour une offre HT de 9 900.00 €.

▪ **2016-006 : Modalités de financement viabilisation de l'opération « 3 Logements aux Rouberies » Parcelle ZK75 pour Dossier de subvention FDSR 2016 du Conseil Départemental 37.**

M le Maire informe que le Conseil Départemental d'Indre et Loire a transmis avant les fêtes un dossier permettant de solliciter la subvention intitulée FDSR (Fonds Départemental de Solidarité Rurale) réservée aux communes de -

2000 habitants. La commune de Céré-la-Ronde pouvant prétendre à une aide à hauteur de 6 567€ (3 934 € au titre de l'enveloppe socle et 2 633€ dans de l'enveloppe projet de l'ancien CDDS)

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal propose que le projet d'investissement « **Viabilisation du terrain BOUTARD ZK75** » en bénéficie, le dossier devra être établi et retourné au Conseil Départemental d'Indre et Loire dès que possible, la date limite étant fixée au 15/01/2016.

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré**

**Accepte** la réalisation de l'opération « **Viabilisation de la parcelle BOUTARD ZK75** » en vue de revendre 3 à 4 terrains viabilisés à construire afin d'accroître la population toujours inférieure à 500 habitants au 01.01.2016.

**Accepte** le plan de financement prévisionnel ainsi proposé :

DÉPENSES HT		RECETTES HT	
Nature des dépenses	Montant €	Nature des apports financiers	Montant €
Etudes	0	FDSR :Enveloppe « socle »	3 934.00
		FDSR :Enveloppe « projet »	2 633.00
Travaux détaillés	-	Autres concours financiers	0
- Réseau Assainissement	9 000.00	Europe	0
- Réseau Eau Potable	9 000.00	Etat	0
- Réseau Télécom	1 000.00	Région	0
- Réseau ErDF	6 000.00	Autofinancement	18 433.00
<b>TOTAL HT</b>		<b>TOTAL HT</b>	
<b>TOTAL TTC</b>	<b>25 000.00</b>	<b>TOTAL TTC</b>	<b>25 000.00</b>

**Autorise** M le Maire à signer les différentes pièces du dossier de subvention.  
**Dit** que les crédits nécessaires devront être inscrits au Budget Primitif 2016.

**- 2016-007 : Convention avec le Centre de Gestion 37**

M le Maire informe que l'agent comptable nouvellement recruté doit pour des raisons importantes de santé se faire opérer et sera en convalescence durant au moins 1 mois soit jusqu'à fin février 2016.

Le secrétariat de mairie n'ayant pas suffisamment de temps et de connaissance budgétaire pour établir seule le budget 2016 de la commune, il est souhaitable de solliciter auprès du Centre de Gestion d'Indre et Loire, un des agents relevant du Service de Remplacement et de renfort. Celui-ci interviendra tous les jeudis et vendredis à compter du 21 janvier 2016 et pour toute la durée que

le remplacement de Mme Corinne CHEROUVRIER nécessiterai.  
Le cout journalier de ce remplacement sera de 168.00 € net pour un agent de catégorie C.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal**

**Accepte** la proposition de M le Maire

**Charge** M le Maire de signer la convention et les divers documents afférents

**Dit** que les crédits nécessaires devront être inscrits au BP 2016

- **2016-008 : Modification des statuts de Cavités 37**

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** la demande d'adhésion de la commune d'Abilly au Syndicat Intercommunal Cavités 37.

**Vu** la demande d'adhésion de la commune de Marcay au Syndicat Intercommunal Cavités 37.

**Vu** la demande d'adhésion de la commune de Noyant de Touraine au Syndicat Intercommunal Cavités 37.

**Vu** la délibération du Syndicat Intercommunal Cavités 37 en date du 19 novembre 2015 acceptant l'adhésion des communes d'Abilly, de Marcay et de Noyant-de-Touraine.

**Vu** les dispositions de l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales invitant chaque commune du Syndicat à se prononcer sur les adhésions et retraits.

**Accepte** à l'unanimité l'adhésion des communes d'Abilly, de Marcay et de Noyant-de-Touraine au Syndicat Intercommunal Cavités 37.

- **2016-009 : Loi NOTRe et Transport Scolaire**

M le Maire donne la parole à M HARDOUIN en charge des transports scolaires qui informe que la Loi de Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite Loi NOTRe) prévoit le transfert de la compétence transport au Conseil régional Centre Val de Loire en 2017. Pour ce qui concerne le transport scolaire, la date effective du transfert est le 1<sup>er</sup> septembre 2017. Dans cette perspective, et dans un contexte financier toujours plus contraint, le Conseil Départemental d'Indre et Loire souhaite clarifier et simplifier l'organisation et la gestion des transports scolaires. 3 avenants sont donc proposés : 1 pour le paiement direct par le Département du coût du transport aux prestataires de services, 1 pour la suppression de la participation financière annuelle au cout des transports pour ceux dans le cas A et 1 pour la perception intégrale des recettes de part familiale.

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré**

**Accepte** à 1 abstention (M Olivier ARNOLD), 1 contre (M A.de LOUVENCOURT) et 8 Pour les avenants 3, 4 et 5 à la délégation de compétences tels que présentés  
**Charge** le Maire de leurs signatures et de leurs retour auprès du Conseil Départemental d'Indre et Loire

- **2016-010 : Questions Diverses :**

- **Chiffres INSEE au 01.01.2016 :** M le Maire informe de la réception des chiffres par l'INSEE suite au recensement de la population de janvier-février 2015. Il y a une perte de 7 habitants, soit un total 455 habitants au 01.01.2016 au lieu de 462 annoncés en 2015.
- **Prochain conseil municipal:** il aura lieu le vendredi 26 février 2016 à 19h sous réserve de changement.



- **Inauguration Phase 1 St Vincent et nomination place René MIRAULT :** Sur proposition de Mme Céline CEFBER-MANDARD, l'inauguration des logements et de la place René MIRAULT aura lieu après la cérémonie du 8 mai 2016 à 11h rue de la ronde.
- **Saison Culturelle 2016 :** M le Maire donne la parole à Céline CEFBER-MANDARD qui propose diverses animations pour l'année 2016.
  1. **3 Ateliers "Patrimoine"** auront lieu durant les vacances de février 2016 en la salle polyvalente. 15 enfants par atelier pourront s'inscrire en mairie, les thèmes sont Atelier Sceaux du Moyen Age pour les 6-9 ans, Atelier Bestiaire Médiéval pour les 3-6 ans et Atelier Mosaïque pour les 9-14 ans moyennant 5€ par participant et l'accompagnement d'un adulte.
  2. **Concert Diabolus in Musica** sur le thème de la musique du temps de Saint Louis aura lieu le samedi 12 mars 2016 à 18h30 en l'église St Martin de Céré la ronde. Les tarifs sont fixés comme suit : 12€ tarif adulte, 12-18 ans (étudiants) 5€ et gratuit pour les - de 12 ans.
  3. **Fête de la Bière :** Elle aura lieu le dernier samedi de mai soit le 28/5.
  4. **Atelier vannerie** le samedi 11 juin toute la journée avec la réalisation d'un panier moyennant 30€/personne. Les participants pourront prévoir leur pique nique pour la pose déjeuner. A ce jour, il reste 6 places sur 8. Inscriptions en mairie.
  5. **Cinéma en plein air** en juillet et/ou août à confirmer en fonction du coût de la prestation. Il pourrait avoir lieu sur le stade.
  6. **Pièces de théâtre** avec "Les Traverscènes" et pourquoi pas Eveil de Nanteuil en octobre. Dates à confirmer en fonction des disponibilités de la salle socioculturelle.
  7. **Jour de Cher :** Cette journée aura en définitive lieu le samedi 16/7 au lieu du 14/7 - M Ricou, représentant de la commune a assisté aux différentes réunions du comité de pilotage. 1 radeau de 2.80 x 1.60 sera livré fin mars par la CCBVC aux communes qui le désire. 4 adultes sachant nager devront piloter le radeau. Un règlement sera établi. Les habitants, commerçants et associations locales désireuses de participer doivent se faire connaître au plus vite auprès de M Christian Ricou.
  8. **Fête de la chasse et de la nature :** Elle aura lieu le dimanche 28/08 à Montpoupon.
  9. **Journées du Patrimoine** de septembre. Une animation sur le thème du loup est envisagée, le lieu reste à définir.
  10. **Spectacle de Noël :** le spectacle 2016 sera sur le thème du loup avec la Compagnie Grain de Trimalice et aura lieu le dimanche 04 décembre 2016 car déjà pris le week-end suivant.
- **Vidéo surveillance :** M ARNOLD informe d'un rendez-vous avec un responsable de la gendarmerie compétent dans ce domaine. Il est envisagé l'installation de plusieurs caméras qui pourraient se situer à l'église, à l'atelier et devant la mairie. Une Aide de l'état de 30% par caméra semble envisageable et reste à confirmer.
- **Eclairage Public LED :** M ARNOLD informe avoir pris rendez-vous avec un commercial d'ampoules à faible consommation LEDEX le samedi 06 février au matin en mairie.

**Plus de question ne venant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance levée à 21H15**